

 Précis Dalloz

droit civil

les obligations

Alex Weill
François Terré

Deuxième édition



DALLOZ

PRÉCIS DALLOZ

DR

07L

DROIT CIVIL

Les Obligations

Droit (1^{er})

par

I 2777

1/3

Alex WEILL et François TERRÉ

Professeur à l'Université
de Strasbourg
Doyen honoraire
de la Faculté de Droit
et des Sciences politiques
et économiques
de Strasbourg
Correspondant
de l'Institut

Professeur à l'Université
de Droit, d'Économie
et de Sciences sociales
de Paris



Deuxième édition

DALLOZ

1975

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

N. B. — Le premier chiffre renvoie au numéro, le second à la page.

Préliminaires

1. I. — Définition de l'obligation	1
2. Autres sens du mot « obligation »	1
3. II. — Principales classifications des obligations	2
4. 1 ^o Classification d'après l'objet de l'obligation	2
5. 2 ^o Classification d'après la source de l'obligation	4
6. III. — Caractère patrimonial de l'obligation	4
7. Obligations étrangères au domaine purement économique et patrimonial	6
8. Comparaison du droit de créance et du droit réel	7
9. IV. — Évolution de la théorie des obligations	9
10. Son évolution jusqu'à la promulgation du Code civil	9
11. Son évolution depuis la promulgation du Code civil	11
12. Conclusion	13
13. Compétences législatives et réglementaires	14
14. Unification internationale du droit des obligations	15
15. Plan	16

LIVRE I

LES SOURCES DES OBLIGATIONS

16. Origine de la classification du Code civil	17
17. Énumération des sources d'après le Code civil	18
18. 1 ^o Rôle véritable de la loi	18
19. 2 ^o Importance respective des sources	20
20. 3 ^o Difficultés soulevées par la notion de quasi-contrat	20
21. Plan	21

TITRE I

Les contrats

22. Division	23
------------------------	----

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Notions générales

Section I. — La notion de contrat

I. — Contrat et convention

23. Définition du contrat	24
24. Traits caractéristiques du contrat : si l'accord de volontés	25

II. — Contrat et engagement unilatéral de volonté

25. Théorie de l'engagement par volonté unilatérale. Distinction entre le contrat unilatéral et l'engagement unilatéral de volonté	26
26. Discussion de la théorie	28
27. Applications proposées de l'engagement unilatéral	30
28. Conclusion	32

III. — Contrat et acte-règle

29. Actes-règles	32
----------------------------	----

IV. — Contrat et accords de volonté non obligatoires

(actes de complaisance ou de courtoisie, gentlemen's agreement)	
30. Actes de complaisance ou de courtoisie	33
31. « Gentlemen's agreement »	34

Section II. — Classifications des contrats

32. Grande variété des contrats et nécessité des classifications	35
33. Différentes classifications	35

§ I. — Classifications traditionnelles énoncées dans les textes du Code civil

I. — Contrats synallagmatiques et contrats unilatéraux

34. Contrats synallagmatiques	36
35. Contrats unilatéraux	37
36. Intérêts de la distinction	37
37. Contrats synallagmatiques imparfaits	38

II. — Contrats à titre onéreux et contrats de bienfaisance

38. Fondement de la distinction	39
39. Intérêts de la distinction	40

III. — Contrats commutatifs et contrats aléatoires

40. Fondement et intérêt de la distinction	42
--	----

IV. — Contrats nommés et contrats innommés

41. Fondement de la classification	43
--	----

§ 2. — Classifications traditionnelles présumées par le Code civil

I. — Contrats consensuels, solennels et réels

42. Définitions	44
---------------------------	----

II. — Contrats à exécution instantanée et contrats successifs

43. Fondement et intérêts de la distinction	45
---	----

III. — Contrats de bonne foi et contrats de droit strict

44. Origine et portée de la distinction	46
---	----

IV. — Contrats principaux et contrats accessoires

45. Fondement et intérêt de la distinction	46
--	----

§ 3. — Classifications proposées par les auteurs modernes

46. Fondement de ces classifications	47
47. Contrats de libre discussion, contrats d'adhésion et contrats-types	47
48. Contrats individuels et contrats collectifs	48

Section III. — Le rôle de la volonté dans le contrat :

Le conflit de l'autonomie de la volonté et des tendances sociales

49. Le problème	48
---------------------------	----

§ 1. — La doctrine de l'autonomie de la volonté

I. — Exposé de la doctrine

50. L'autonomie de la volonté. — A. Signification	48
51. B. Fondement	40
52. Justification au point de vue moral	49
53. Corollaires de l'idée d'autonomie de la volonté	59

II. — Origine de la théorie

54. Les influences déterminantes	51
--	----

III. — Conséquences juridiques du principe de l'autonomie de la volonté

55. 1 ^o La liberté contractuelle	53
56. 2 ^o Les vices du consentement	55
57. 3 ^o Indifférence des motifs du contrat	55
58. 4 ^o Force obligatoire des contrats	55

§ 2. — Les tendances sociales en matière de contrat

I. — La critique de la théorie de l'autonomie de la volonté

59. 1 ^o Critique du principe de l'autonomie de la volonté	58
60. 2 ^o Critique des conséquences de l'autonomie de la volonté.	
a) Dangers aux points de vue économique et social de la liberté contractuelle et de la force obligatoire du contrat	59
b) Considérations sociales et interprétation des contrats	61

II. — Les thèses à tendances sociales	
62. Base commune des thèses à tendance sociale	62
63. Thèses d'ordre politique et économique	62
64. Théorie juridique : l'acte-condition	63

III. — Conséquences des tendances sociales

65. Généralités	64
66. 1 ^o Déclin de la liberté contractuelle	64
67. 2 ^o Déformation de la théorie des vices du consentement	66
68. 3 ^o Prise en considération des motifs des contractants	67
69. 4 ^o Atteintes au principe de la force obligatoire du contrat	67
70. Le prétendu déclin du contrat	68

SOUS-TITRE I

Les conditions de formation et de validité des contrats

71. Division	70
------------------------	----

CHAPITRE I

Formation et validité des contrats

72. Notions générales	70
73. Plan	71

Section I. — Le consentement

74. Le consentement et les vices du consentement	71
--	----

§ 1. — Sens du mot consentement

75. Double acception du terme consentement	72
76. Volonté interne ou déclaration de volonté. — Position de la question	73
77. Rapprochement des deux théories	76

§ 2. — De qui doit émaner le consentement

78. Questions à résoudre	77
------------------------------------	----

I. — La représentation

79. Notion générale de la représentation dans les contrats et origine historique	78
80. Caractères distinctifs de la représentation. — Représentation imparfaite	79
81. Pouvoirs du représentant	80
82. Dépassement de pouvoirs	81

83. Nature juridique de la représentation	82
84. Importance moderne de la représentation. Distinction du représentant et de l'organe	83
85. Effets de la représentation	84

II. — Le contrat avec soi-même

86. Notion générale	85
87. Cas typiques de contrat avec soi-même	86
88. Difficultés relatives à l'admission du contrat avec soi-même	87
89. Question de la validité du contrat avec soi-même	88
90. Solutions légales. Leur portée	89

§ 3. — Nécessité et portée du consentement

91. Principes classiques	91
92. Restrictions aux principes	92

I. Atteintes au principe de libre discussion des clauses du contrat entre les parties

93. Différentes catégories d'atteintes	92
94. A. Les contrats d'adhésion. — a) Apparition du problème	93
95. b) Caractères du contrat d'adhésion	95
96. c) Nature juridique du contrat d'adhésion. 1 ^o L'analyse théorique	96
97. Thèses anticontractuelles	96
98. Thèse contractuelle	99
99. 2 ^o Les solutions du droit positif	100
100. d) Remèdes aux abus dans les contrats d'adhésion	101
101. B. La détermination du contenu d'un contrat par un tiers. — Les contrats-types	102
102. C. Restrictions légales et réglementaires. Contrats dirigés	105

II. — Atteintes à la liberté même de contracter

103. Différentes sortes d'atteintes	108
104. A. Avant-contrats. Promesses de contracter	108
105. a) Promesses unilatérales. — 1 ^o Définition	109
106. 2 ^o Exemples	109
107. 3 ^o Nature juridique	110
108. 4 ^o Théorie générale des promesses de contrat	110
109. b) Promesses synallagmatiques	115
110. Conclusion. Promesses de contrat et liberté contractuelle	116
111. B. Promesses de ne pas contracter	117
112. C. Interdictions légales du refus de contracter	118
113. D. Contrats imposés	120

§ 4. — Forme et expression du consentement

114. Questions	122
--------------------------	-----

I. — Domaine du consensualisme et du formalisme

A. — Principe : caractère consensuel des contrats

115. Avantages du consensualisme	123
116. Notions historiques	123

B. — Atteintes au principe du consensualisme.
Renaissance contemporaine du formalisme

117. Renaissance contemporaine du formalisme	126
118. 1 ^o Cas où le formalisme est indirectement requis. 1) Formes probantes	127
119. 2) Formalités fiscales et administratives	129
120. 3) Formalités de publicité	130
121. 4) Formes habilitantes	131
122. 2 ^o Cas où la formalité est exigée par la loi comme condition de validité du contrat. Contrats exigeant l'intervention d'un notaire	132
123. Renaissance du formalisme. Exigence d'un acte écrit	133
124. 3 ^o Cas où les parties se soumettent librement à un formalisme conventionnel	135
125. 4 ^o Les contrats réels. — Notion de contrat réel	136
126. La critique du contrat réel	137
127. Les contrats réels et le Code civil. Applications pratiques	138

II. — Expression du consentement

128. Nécessité d'une manifestation de volonté	142
129. Liberté de la manifestation de volonté	142
130. Le silence, manifestation de volonté	142
131. Discordance entre la volonté interne et la volonté exprimée	146

§ 5. — Réalisation du concours des volontés

132. Contrats entre présents et contrats entre absents	147
133. I. L'offre	148
134. A. Conditions de l'offre	148
135. B. Effets de l'offre. Le problème	150
136. Principes	150
137. Tempéraments	151
138. 1 ^o Obligation de maintenir l'offre pendant un certain délai	152
139. Fondement des solutions	153
140. 2 ^o Obligation de tenir le contrat pour conclu lorsque l'offre est acceptée	155
141. a) Défaut de concordance entre l'offre et la volonté interne	155
142. b) Offre avec réserves	156
143. c) Refus de contracter	157
144. II. L'acceptation. — Acceptation de l'offre et formation du contrat	158
145. A. Formes de l'acceptation	158
146. B. Sur quoi doit porter l'acceptation	159
147. C. L'acceptation doit-elle être connue de l'offrant? Moment et lieu de formation du contrat	161
148. Intérêts s'attachant à la détermination du moment de la formation du contrat	162
149. Intérêts s'attachant à la détermination du lieu de la formation du contrat	163
150. Systèmes doctrinaux	164
151. Examen critique des systèmes	165
152. Conclusion. — Solution proposée	167
153. Solutions jurisprudentielles	168

§ 6. — Les vices du consentement

154. Notion générale	170
155. Vices du consentement et autonomie de la volonté	171
156. Notions historiques	172
157. Conception du Code civil et Droit positif	173
158. Lésion et vices du consentement	173

I. — L'erreur

159. Définition	174
160. Différents types d'erreur	174
161. Solutions du Code civil	175
162. Plan	175

A. — Cas où l'erreur peut être sanctionnée

163. Théorie moderne de l'erreur	175
164. a) Cas où l'erreur détruit le consentement (erreur-obstacle)	176
165. b) Erreur vice du consentement. — Premier cas : Erreur sur la substance de la chose	178
166. Théorie objective	179
167. Théorie subjective	180
168. Consécration du système subjectif dans le droit positif	181
169. Théorie subjective et sécurité du commerce juridique	183
170. Deuxième cas : Erreur sur la personne	184
171. c) Cas où l'erreur n'influe pas sur la validité du contrat	187

B. — Mise en œuvre de la sanction de l'erreur

a) Conditions dont dépend l'annulation pour erreur	
172. Questions	190
173. 1 ^o Le vice du consentement ne résulte-t-il que d'une erreur commune?	191
174. 2 ^o L'erreur doit-elle être excusable?	192
175. 3 ^o Erreur de fait et erreur de droit	193
b) Preuve de l'erreur	
176. Charge de la preuve. Modes de preuve	194
c) Sanction de l'erreur	
177. Nullité	195
178. Dommages-intérêts	196

II. — Le dol

179. Définition	196
180. Rapports du dol et de l'erreur	197

A. — Éléments constitutifs du dol

181. 1 ^o Élément psychologique : l'intention de tromper	199
182. 2 ^o Élément matériel : manœuvres; allégations mensongères; réticence	199

B. — Conditions de la nullité pour dol

183. Énoncé des conditions	202
184. 1 ^o Nécessité pour le dol d'avoir été déterminant	202
185. 2 ^o Le dol doit émaner de l'un des contractants	204

C. — Preuve et sanctions du dol

186. Preuve du dol	205
187. Diverses sanctions	206

III. — La violence

A. — La notion de violence

188. Notion générale	206
189. Violence morale, violence physique	207

B. — Conditions de l'annulation pour violence

190. Conditions pour que la violence annule l'obligation	208
191. 1 ^o La violence doit être déterminante	208
192. 2 ^o La violence doit être injuste ou illicite	210
193. Circonstances indifférentes à la prise en considération de la violence	212
194. Violence résultant des circonstances extérieures	213

C. — Preuve et sanction de la violence

195. Preuve de la violence	216
196. Sanction de la violence. — Nullité et responsabilité	216

IV. — La lésion

A. — Généralités

197. Définition	217
198. Le problème	217
199. Évolution historique	218

B. — La lésion en droit positif

200. a) Cas dans lesquels la lésion est sanctionnée. — 1 ^o Système du Code civil	219
201. 2 ^o Renaissance de la théorie de la lésion dans le droit contemporain	221
202. Les lois modernes	221
203. Jurisprudence. — 1) Attitude de principe	225
204. 2) Contribution de la jurisprudence à l'extension du domaine de la lésion	226
205. b) Le fondement de la rescision pour lésion	228
206. La conception subjective, fondement de la rescision pour lésion dans le Code civil	230
207. La conception objective de la lésion dans la jurisprudence	231
208. c) Les conditions de la sanction de la lésion	233
209. 1 ^o Importance de la lésion	233
210. 2 ^o Moment de l'appréciation de la lésion	233
211. 3 ^o La lésion dans les contrats aléatoires	235
212. d) Preuve de la lésion	238
213. e) Sanctions de la lésion	238
214. f) Conventions relatives à la lésion	240

C. — Le problème de la lésion en législation

215. Droit comparé et examen du problème en législation	241
---	-----

Section II. — La capacité de contracter

§ 1^{er}. — Notions générales

216. Définition	244
217. Incapacité et indisponibilité réelle	245

218. Incapacité et défaut de pouvoir	245
219. Incapacité et défaut de consentement	246

§ 2. — Différentes catégories d'incapacités

220. Principe	247
221. Incapacités générales et incapacités spéciales	247
222. Incapacités de jouissance et incapacités d'exercice	248
223. Incapacités de protection et incapacités d'ordre public	249

Section III. — L'objet

224. Objet du contrat et objet de l'obligation	250
--	-----

§ 1. — L'objet de l'obligation

225. La « chose », objet de l'obligation au sens des articles 1126 et suivants du Code civil	251
226. Obligations de donner, de faire et de ne pas faire	252

I — Prestations dans le cadre des obligations de donner

227. Observations préliminaires	253
228. 1 ^o Nécessité de l'existence de la chose	253
229. Choses futures	254
230. Chose d'autrui	256
331. Caractère licite de l'objet	256
232. 2 ^o La chose doit être dans le commerce	256
233. 3 ^o La chose doit être déterminée ou, du moins, déterminable	259

II. — Prestations dans le cadre des obligations de faire ou de ne pas faire

234. Fait ou abstention du débiteur	261
235. 1 ^o Nécessité d'un intérêt pour le créancier	262
236. 2 ^o La prestation doit être déterminée	262
237. 3 ^o La prestation doit être possible	262
238. 4 ^o La prestation doit être licite	263
239. 5 ^o La prestation doit être personnelle à celui qui l'a promise	264

§ 2. — L'objet du contrat

240. Notions générales	265
241. L'ordre public et les bonnes mœurs	266
242. Caractères de la notion d'ordre public	267
243. Souplesse de la notion d'ordre public	267
244. Variabilité de la notion d'ordre public	269
245. Applications	270
246. Bonnes mœurs	273
247. Pactes sur succession future. — La prohibition dans le Code civil	274
248. Éléments constitutifs du pacte sur succession future	275
249. Exceptions à la prohibition	276
250. Applications jurisprudentielles de la prohibition	276
251. Réactions contemporaines contre la prohibition des pactes sur succession future	278

Section IV. — *La cause*

252. Importance et division de la matière	280
253. Évolution de la notion de cause	281

§ 1^{er}. — *La théorie classique de la cause*I. — *Définition de la cause*

254. La cause de l'obligation	284
255. La cause dans les contrats synallagmatiques	284
256. La cause dans les contrats unilatéraux réels	285
257. La cause dans les promesses unilatérales de somme d'argent	285
258. La cause dans les contrats à titre gratuit	285
259. Traits caractéristiques de la cause de l'obligation	285

II. — *Effets de la cause sur l'obligation*

260. Rôle pratique de la cause. Article 1131	287
261. A. Absence de cause	287
262. B. Fausse cause	289
263. C. Cause illicite	289
264. D. Cas où la cause n'est pas exprimée : a) Le problème	291
265. b) Précédents historiques	292
266. c) Interprétation de l'article 1132	294

III. — *Examen critique de la théorie classique de la cause*

267. Critiques adressées à la théorie classique	297
268. Réfutation des critiques des anticalusalistes. A. La théorie de la cause n'est pas fausse	299
269. B. Utilité de la cause	300
270. 1 ^o La théorie de la cause explique le contrat synallagmatique	300
271. 2 ^o La théorie de la cause ne fait pas double emploi avec la théorie de l'objet	300
272. 3 ^o La théorie de la cause consacre le rejet de l'acte juridique abstrait	301
273. 4 ^o La théorie de la cause limite le pouvoir d'investigation du juge	304
274. Distinction de la cause et du motif	304

§ 2. — *La théorie de la cause dans la jurisprudence et la doctrine moderne*

275. Tendances générales	305
276. I. Applications de la théorie classique	305
277. II. Élargissement de la théorie de la cause	306
278. A. Élément matériel de la cause : a) Application au moment de la formation du contrat. La cause partielle	307
279. b) Application dans la phase postérieure à la formation du contrat synallagmatique	308
280. B. Aspect psychologique de la cause. La cause, motif déterminant du contrat	310
281. La cause dans les libéralités	311
282. La cause dans les contrats à titre onéreux	312
283. Connaissance du motif illicite ou immoral déterminant et exercice de l'action en nullité	314
284. Preuve de l'illicéité ou de l'immoralité de la cause	317

CHAPITRE II

Sanction des conditions de validité. Nullité des contrats

Section I. — *Généralités*

285. Notion générale	319
286. Nullités absolues et nullités relatives	319
287. Comment joue la nullité?	320
288. Différences avec d'autres notions juridiques	320
289. Historique	321
290. Code civil	321
291. La notion d'inexistence	323

Section II. — *Nullités absolues et nullités relatives*§ 1^{er}. — *Fondement et applications de la distinction*

292. Fondement de la distinction	324
293. Applications	325
294. A. Consentement	326
295. B. Incapacités d'exercice	326
296. C. Incapacités de jouissance	327
297. D. Formes	327
298. E. Objet	328
299. F. Cause	328

§ 2. — *Intérêts de la distinction des nullités absolues et relatives*

300. Énumération	328
301. Rôle du juge dans la mise en œuvre des deux catégories de nullités	329

I. — *Personnes qui peuvent invoquer la nullité*

302. Opposition entre les nullités relatives et les nullités absolues	330
303. Personnes pouvant invoquer une nullité relative	331
304. Personnes pouvant invoquer une nullité absolue	332
305. Tiers	333
306. Ministère public	334

II. — *Confirmation des actes nuls*

307. La confirmation : idée générale	336
308. Nature juridique de la confirmation	337
309. Domaine de la confirmation. Nécessité d'une nullité relative	337
310. Conditions de la confirmation. 1 ^o Conditions de fond	338
311. 2 ^o Conditions de forme	339
312. Effets de la confirmation. 1 ^o Dans quelle mesure le contrat confirmé devient-il efficace	341
313. Réserve du droit des tiers	341

III. — Prescription de l'action en nullité

314. Prescriptibilité	342
315. A. Prescription des nullités absolues	343
316. B. Prescription des nullités relatives. L'article 1304 et la prescription de cinq ans	344
317. a) Domaine d'application de l'article 1304	345
318. b) Fondement	346
319. Caractère	348
320. c) Point de départ du délai. Solution de principe	348
321. Exceptions	349
322. d) Effets de la prescription. Extinction de l'action	349
323. Survie de l'exception de nullité	350

Section III. — Conséquences de la nullité

324. La notion d'annulation	351
325. Problèmes posés par l'annulation	351
326. Identité entre les nullités absolues et les nullités relatives	352

§ 1^{er}. — Étendue de l'annulation

327. Principe	352
328. Nullité partielle	352

§ 2. — Anéantissement rétroactif de l'acte

329. Principe de rétroactivité	355
330. A. La rétroactivité entre les contractants. Mise en œuvre du principe	355
331. Première réserve : contrats successifs	356
332. Deuxième réserve : au profit du contractant de bonne foi	358
333. Troisième réserve : au profit des incapables	358
334. Quatrième réserve : la règle « nemo auditur »	360
335. Domaine d'application de la règle « nemo auditur »	361
336. Fondement de la règle « nemo auditur »	364
337. B. La rétroactivité à l'égard des tiers. — Principe	366
338. Correctifs apportés au principe de rétroactivité	367

§ 3. De la responsabilité en cas d'annulation du contrat

339. Le problème	369
340. Les fondements possibles de l'action en responsabilité	369
341. Réparation du préjudice	371
342. Faute commise par un incapable dans la conclusion d'un contrat	372

SOUS-TITRE II

Les effets des contrats

343. Distinction de l'effet des contrats et de l'effet des obligations	374
344. Plan.	374

CHAPITRE I

Effets des contrats entre les parties

345. Division	375
-------------------------	-----

Section I. — Force obligatoire du contrat

346. Principe	375
347. Différences entre le contrat et la loi	375
348. Fondement et conséquences du principe	377
349. Questions à examiner	377

§ 1. Force du contrat entre les parties

350. Énumération des effets	377
351. I. Obligation d'exécution	378
352. II. Irrévocabilité du contrat. — Principe	379
353. Résiliation amiable ou conventionnelle	379
354. Résiliation unilatérale	380
355. III. Exécution de bonne foi des conventions	382
356. 1 ^o Obligation de loyauté	383
357. 2 ^o Devoir de coopération	385

§ 2. — Force du contrat à l'égard du juge. L'interprétation du contrat

358. Principe	385
359. I. Le juge ne peut modifier le contrat	386
360. II. Le juge doit interpréter le contrat	387
361. A. L'interprétation des contrats par les juges du fond. — Questions	387
362. a) Les méthodes d'interprétation	387
363. b) L'interprétation des contrats en droit positif	389
364. 1 ^o Clauses claires et précises. — Principe : absence d'interprétation	389
365. Recherche de la volonté réelle des parties	390
366. Redressement des contrats défectueux	390
367. 2 ^o Clauses équivoques, confuses ou contradictoires	390
368. 3 ^o La commune intention des contractants ne peut être décelée. — Contrat incomplet	392
369. Développement du contenu du contrat	394
370. B. Rôle de la Cour de cassation en matière d'interprétation des contrats. — Principe	397
371. Atténuations et exceptions au principe	399

§ 3. — Force du contrat à l'égard de la loi

372. Le contrat et les règles interprétatives de volonté	401
373. Le contrat et la loi nouvelle	401
374. Modifications par le législateur des contrats en cours	402
375. 1 ^o Modification de la durée des contrats	402
376. 2 ^o Modification des modalités d'exécution des contrats	403

§ 4. — *La théorie de l'imprévision*

377. Le problème	405
378. Fondement de la théorie de l'imprévision	406
379. Rejet de la théorie de l'imprévision par la jurisprudence civile	409
380. Tempéraments	412
381. Admission de l'imprévision en matière administrative	413
382. Appréciation de la jurisprudence	414
383. Admission de l'imprévision par les lois en matière civile	415
384. Clauses conventionnelles de révision	417

Section II. — *L'inexécution du contrat*

385. Questions. Division	418
------------------------------------	-----

Sous-section I. — *La responsabilité contractuelle*

386. Plan	419
---------------------	-----

§ 1. — *Conditions requises pour qu'il y ait lieu à dommages-intérêts*

387. Énumération	419
----------------------------	-----

I. — *Le dommage*

388. Inexécution et dommage	420
389. 1 ^o Les inexécutions	420
390. 2 ^o Les dommages	421
391. a) Admission du dommage moral	421
392. b) Exclusion du dommage imprévisible	423
393. A quoi s'applique la prévisibilité	423
394. Dol du débiteur	425

II. — *La faute contractuelle*

395. Généralités	426
----------------------------	-----

A. — *Preuve de la faute contractuelle*

396. a) Distinction des obligations de moyens et des obligations de résultat	427
397. Obligations de résultat	431
398. Obligations de moyens	432
399. b) Applications de la distinction des obligations de moyens et des obligations de résultat	433
400. Obligation de sécurité	434
401. Obligation de conservation et de restitution d'une chose	438
402. Autres obligations de faire	441

B. — *Unité ou diversité des fautes contractuelles*

403. Le problème	443
404. La doctrine de notre ancien Droit : la gradation des fautes	443
405. Position du Code civil relativement à la théorie de la gradation des fautes. 1 ^o Dol et faute non intentionnelle	444
406. 2 ^o Abandon de la division tripartite des fautes	445
407. 3 ^o La renaissance de la faute lourde	448

408. Notion de faute lourde	451
409. Régime juridique de la faute lourde	454

C. — *Causes d'exonération*

410. Principes. Obligations de moyens et obligations de résultat	456
411. Absence de faute et cause étrangère	457
412. 1 ^o Cas fortuit ou de force majeure	458
413. Conditions du cas fortuit ou de force majeure	459
414. Conséquences du cas fortuit ou de force majeure	463
415. 2 ^o Fait d'un tiers ou fait du créancier	465

III. — *Lien de causalité entre la faute et le dommage*

416. Exclusion du préjudice indirect	467
--	-----

§ 2. — *Mise en œuvre du droit à réparation*

417. Énumération	470
----------------------------	-----

I. — *Mise en demeure*

418. Sa nécessité	418
419. Comment se fait la mise en demeure?	419
420. Cas où la mise en demeure n'est pas exigée	472
421. A. En raison de la nature même de l'obligation du débiteur	472
422. B. Par la faute du débiteur	474
423. C. Par la convention	474
424. D. Par la loi	475
425. Effets de la mise en demeure	475
426. La mise en demeure est-elle nécessaire pour faire courir non seulement les dommages-intérêts moratoires, mais aussi les dommages-intérêts compensatoires?	476

II. — *Réparation*

427. Questions	478
--------------------------	-----

A. — *Procédés de réparation*

428. Domaine de la réparation en nature	478
429. Réparation en équivalent : les dommages-intérêts	481
430. Forme de l'indemnité	482

B. — *Évaluation des dommages-intérêts*

431. Distinction	482
a) Réparation intégrale du préjudice	482
432. Principe	483
433. Limitations	484
434. Pouvoirs des juges du fait	484
435. Moment de l'évaluation des dommages-intérêts	484
b) Fixation des dommages-intérêts dans les obligations ayant pour objet une somme d'argent	487
436. Nature et particularités des dommages-intérêts	487
437. 1 ^o Fixation des dommages-intérêts pour défaut de paiement de la somme due. L'article 1153	487
438. a) Fixation forfaitaire d'après le taux de l'intérêt légal. — Point de départ des intérêts légaux	488
439. Cas où le créancier peut obtenir une réparation supplémentaire	490

440. b) Dispense de la preuve du préjudice	492
441. Fixation de l'intérêt par la convention des parties	492
442. 2° Intérêts des intérêts dus par le débiteur. L'anatocisme	492
443. Régime de droit commun	493
444. Les dérogations	494

§ 3. — *Clauses conventionnelles relatives à la responsabilité contractuelle et aux dommages-intérêts*

445. Distinction : clauses relatives aux obligations et clauses relatives à la responsabilité	496
446. Fréquence et diversité des clauses relatives à la responsabilité et aux dommages-intérêts	497

I. — *Clauses de non-responsabilité*

447. Généralités	499
448. Validité en principe des clauses de non-responsabilité	499
449. Portée de la clause de non-responsabilité	501
450. Exceptions à la validité des clauses	503
451. Lois spéciales	505

II. — *Clauses limitatives de responsabilité*

452. Objet des clauses	506
453. Validité	506
454. Exceptions	508
455. Opposabilité aux héritiers et aux parents	509

III. — *Clauses pénales*

456. Définition. Validité	509
457. Avantages et inconvénients	511
458. Caractères de la clause pénale	512
459. 1° La clause pénale tient lieu de dommages-intérêts	512
460. 2° La clause pénale est un forfait	514
461. La crise de la clause pénale	515
462. Modération ou augmentation de la peine par le juge. La loi du 9 juillet 1975	516

Sous-section II. — *Effets spéciaux de l'inexécution des contrats synallagmatiques*

463. Importance de la notion de cause après la formation du contrat synallagmatique	518
464. Division	519

§ 1. — *L'exception non adimpleti contractus*

I. — *Généralités*

465. Principe	519
466. Mécanisme de suspension	520
467. La suspension, faveur pour le débiteur	521
468. La suspension, garantie pour le créancier	521
469. Origine de l'exception non adimpleti contractus	522

II. — *Domaine de l'exception*

470. Applications de l'exception dans le Code civil	522
471. 1° Quant à la source des obligations. Les contrats	523
472. Exception non adimpleti contractus et droit de rétention	524
473. 2° Quant à l'objet des obligations	525

III. — *Conditions de l'exception*

474. Nécessité de conditions positives	526
475. Inutilité d'un recours judiciaire	528

IV. — *Effets de l'exception*

476. Effets de l'exception entre les parties	529
477. Effets de l'exception à l'égard des tiers	529

§ 2. — *Résolution des contrats pour inexécution*

478. Division	530
-------------------------	-----

I. — *Droit d'option du créancier. Son fondement; son origine historique*

479. Droit d'option. L'article 1184	530
480. Fondement de ce droit	531
481. Origine du droit de résolution	534

II. — *Domaine d'application de la résolution judiciaire*

482. Principe : application aux contrats synallagmatiques	536
483. Extension aux contrats unilatéraux à titre onéreux	536
484. Exceptions : non application à certains contrats synallagmatiques	537

III. — *Conditions de la résolution pour inexécution*

485. Énoncé des conditions	540
486. Première condition : inexécution de l'obligation par l'autre partie	540
487. Deuxième condition : décision judiciaire	542
488. Cas dans lesquels la résolution est permise sans procédure judiciaire	545

IV. — *Effets de la résolution*

489. Principe : anéantissement rétroactif du contrat	547
490. 1° Effets de la résolution entre les parties	548
491. Résiliation des contrats successifs	549
492. 2° Effets de la résolution à l'égard des tiers	550

V. — *Dérogations conventionnelles au système de l'article 1184*

493. Renonciation au droit de demander la résolution	551
494. Résolution contractuelle. Généralités	552
495. Dispositions législatives	553
496. Solutions jurisprudentielles	554

§ 3. — *Théorie des risques*

497. Position du problème	556
498. 1° Solution générale. Principe de la connexité des obligations	557

499. Mise en œuvre de la théorie des risques	559
500. 2 ^o Prétendue exception pour les contrats emportant transfert de la propriété d'un corps certain. L'article 1138 : « res perit domino »	559
501. Applications de la règle « res perit domino »	562
502. Les risques dans les ventes à terme ou conditionnelles	562

CHAPITRE II

Effets des contrats à l'égard des tiers

503. Principe posé par les articles 1165 et 1119	564
504. Plan	565

Section I. — L'article 1165

505. Principe : Effet relatif des contrats	565
--	-----

§ 1^{er}. — Effets des contrats à l'égard des ayants cause des parties

506. Distinction	566
507. I. Ayants cause à titre universel	566
508. Première exception tenant à la volonté des contractants	567
509. Seconde exception résultant de la nature du contrat	567
510. II. Ayants cause à titre particulier. Délimitation de la question des effets du contrat à leur égard	568
511. L'ayant cause à titre particulier et les droits relatifs au bien transmis	570
512. L'ayant cause à titre particulier et les obligations relatives au bien transmis	573
513. Critique du droit positif	575
514. III. Créanciers chirographaires	577

§ 2. — Effets des contrats à l'égard des tiers étrangers

515. Les tiers <i>penitus extranei</i>	579
516. Sens exact de la règle <i>res inter alios acta</i>	579
517. A. Opposabilité aux tiers de l'existence du contrat et de la situation juridique qu'il a créée. 1 ^o Situations juridiques absolues et réglementaires	580
518. 2 ^o Le contrat source de renseignements	581
519. 3 ^o Responsabilité des tiers à l'égard d'un contractant et d'un contractant à l'égard des tiers	581
520. 4 ^o Cas de l'enrichissement sans cause	584
521. B. Exceptions à la règle <i>res inter alios acta</i>	585

Section II. — Les parties ont voulu que leur contrat produise effet à l'égard des tiers

522. L'article 1119	586
-------------------------------	-----

§ 1. — De la promesse pour autrui

523. Nullité de la promesse pour autrui	587
524. Validité de la clause de porte-fort	587
525. Effets de la clause de porte-fort	588

§ 2. — De la stipulation pour autrui

526. Notion générale	590
527. Division	590

I. — Évolution historique

528. Droit romain	591
529. Ancien Droit français	592
530. Code civil	593
531. Interprétation extensive de la jurisprudence	594
532. Preuve de la stipulation. Stipulation pour autrui implicite	596
533. Applications pratiques	597

II. — Mécanisme et effets de la stipulation pour autrui

534. Points précisés par la loi	598
535. Système de l'offre	599
536. Système de la gestion d'affaires	600
537. Système de l'engagement unilatéral de volonté	600
538. Exception à l'article 1165	601
539. Conséquences des principes posés	602
540. 1 ^o Rapports entre le stipulant et le promettant	602
541. 2 ^o Rapports entre le promettant et le tiers bénéficiaire	603
542. 3 ^o Rapports entre le tiers bénéficiaire et le stipulant	603
543. 1) Faculté de révocation du stipulant	604
544. 2) L'attribution du bénéfice de la stipulation est rétroactive	605
545. 3) Nature de l'acquisition faite par le tiers bénéficiaire	606

III. — La personne du tiers bénéficiaire

546. Question	607
547. a) Stipulation au profit d'une personne déterminée et vivante	607
548. b) Stipulation au profit de tiers indéterminés ou de personnes futures. Le problème	607
549. 1 ^o Stipulation au profit de personnes indéterminées	608
550. 2 ^o Stipulation au profit de personnes futures	611
551. c) Absence de tiers bénéficiaire	613

§ 3. — Contrats collectifs

552. Définition	613
---------------------------	-----

I. — La convention collective de travail

553. Définition. Loi du 25 mars 1919	614
554. Loi du 24 juin 1936	614
555. Loi du 11 février 1950	615
556. Ordonnance du 7 janvier 1959	615
557. Ordonnance du 17 août 1967	615

II. — Le régime contractuel en agriculture

558. La loi du 6 juillet 1964	616
559. I. Les accords professionnels à long terme	616
560. La convention de campagne	616
561. Le contrat-type collectif	616
562. Caractère obligatoire	616
563. Cas où il n'y a pas d'accord interprofessionnel	616
564. II. Les contrats d'intégration	617

CHAPITRE III

La simulation dans les contrats

565. Position de la question	618
--	-----

Section I. — *La notion de simulation*

566. Conditions de la simulation	618
567. Éléments sur lesquels peut porter la simulation	619
568. La simulation ne suppose pas nécessairement la fraude	621

Section II. — *Effets des contre-lettres entre les parties*

569. Distinction	621
570. Première hypothèse : la contre-lettre remplit toutes les conditions de validité exigées par la loi civile	622
571. Cas de nullité des contre-lettres	623
572. Deuxième hypothèse : l'acte secret ne remplit pas les conditions exigées par la loi civile	626
573. Preuve de l'acte secret	627

Section III. — *Effets des contre-lettres à l'égard des tiers*

574. L'article 1321	628
575. Sens du mot tiers	628
576. Droit pour les tiers de se prévaloir de la contre-lettre s'ils y ont intérêt	631
577. Preuve de la simulation	632
578. Conflit entre les tiers qui ont intérêt à méconnaître la contre-lettre et ceux qui ont intérêt à l'invoquer	633
579. Présomptions légales de simulation	634

TITRE II

Les délits et quasi-délits
La responsabilité civile

580. Importance du problème	635
581. Plan	636

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Généralités

582. Caractéristiques fondamentales	637
---	-----

Section I. — *Évolution du droit de la responsabilité*

583. Les grands courants	637
------------------------------------	-----

§ 1. — *Responsabilité pénale et responsabilité civile*

584. Leur origine commune	638
585. Leur lente distinction. Droit romain et ancien droit	639
586. Leur séparation à l'époque contemporaine	639

§ 2. — *Subjectivisme et objectivisme. Morale et droit*

587. Le Code civil. Délits et quasi-délits	641
588. Preuve de la faute et présomptions	642
589. Les distorsions ultérieures. Dommages anonymes	643

Section II. — *Les fondements de la responsabilité civile*

590. La diversité des fonctions	644
591. Le fondement classique : la faute	644
592. Les atteintes portées au fondement classique	645
593. La théorie du risque	647
594. Applications. La loi du 9 avril 1898 et la Sécurité sociale	647
595. La théorie de la garantie	649
596. Les théories mixtes	650

Section III. — *La crise de la responsabilité civile*

597. La nécessité d'une réforme	651
598. Le projet Tunc. Réactions	652
599. L'opinion publique	653

SOUS-TITRE I

Le fait dommageable

600. La nécessité d'un fait dommageable	655
---	-----

CHAPITRE I

Le dommage

601. Le dommage réparable	656
-------------------------------------	-----

Section I. — *Les caractères du dommage*

602. L'absence de présomption 656
 603. Conditions que doit présenter le dommage 657

§ 1. — *Le dommage doit être certain*

604. Dommage actuel et dommage futur 657
 605. La perte d'une chance 658

§ 2. — *Le dommage doit être direct*

606. Signification de cette exigence 660

§ 3. — *Le caractère légitime de l'intérêt*

607. L'exigence d'un intérêt légitime 662
 608. La mort d'un concubin. Évolution de la jurisprudence 662

Section II. — *Les sortes de dommages*

609. Distinction : dommage corporel, dommage matériel, dommage moral 664

§ 1. — *Le dommage corporel*

610. Les atteintes à l'intégrité physique 664

§ 2. — *Le dommage matériel*

611. Deux catégories de dommages matériels. Victimes immédiates et dommages par ricochet 665
 612. 1° Les victimes immédiates 666
 613. 2° Les dommages par ricochet 666

§ 3. — *Le dommage moral*

614. Le dommage moral est réparable 668
 615. Le dommage moral par ricochet. Le « préjudice d'affection » 669

CHAPITRE II

Le fait générateur de responsabilité

616. Plan 671

Section I. — *Le fait personnel*

617. Importance de ce fait générateur. L'idée de faute 671
 618. Absence de définition dans le Code civil 672

§ 1^{er}. — *Les éléments constitutifs de la faute*

619. Diversité des éléments 673
 620. 1° Caractère général de l'élément légal 673

621. 2° Élément matériel. Faute de commission et faute d'omission 674
 622. a) Abstention dans l'action 674
 623. b) Abstention pure et simple 675
 624. 3° Élément moral 676
 625. a) Domaine. Faute civile et faute pénale 677
 626. Faute civile et faute morale 678
 627. Élément moral et responsabilité civile des personnes morales 678
 628. b) Unité et diversité des fautes civiles 680
 629. La faute intentionnelle 681
 630. La faute d'imprudence ou de négligence 681
 631. Appréciation *in abstracto* 682

§ 2. — *La disparition de la faute*

632. Absence de faute et disparition de la faute 683

I. — *Non-imputabilité*

633. Non-imputabilité et personnes privées de raison 683
 634. Irresponsabilité de l'infans 684
 635. Personnes atteintes d'un trouble mental. Obligation de réparer 685

II. — *Faits justificatifs*

636. Définition. Distinction 687
 637. 1° Circonstances extérieures 887
 638. 2° Attitudes de la victime 688
 639. Conventions de non-responsabilité 688
 640. Attitudes unilatérales de la victime 690

§ 3. — *La faute dans l'exercice d'un droit*

641. L'abus des droits 692
 642. Explication de la théorie de l'abus des droits 692
 643. Droits dont l'exercice abusif est licite 693
 644. Critères de l'abus des droits 694
 645. Applications 695
 646. Sanctions de l'abus des droits 698

Section II. — *Le fait d'autrui*

647. Élargissement de l'éventail des responsabilités 699
 648. Fondement 700
 649. Plan 700

§ 1. — *Fait d'autrui et présomption de faute*

650. Responsabilité des père et mère. Responsabilité des artisans 701

I. — *Responsabilité des père et mère du fait de leurs enfants mineurs*

651. 1° Qui est responsable? 701
 652. Responsabilité du père et de la mère 702

653. Responsabilité d'autres personnes. Absence de présomption	703
654. 2° Conditions de la présomption	703
655. a) Enfant mineur	704
656. b) Enfant habitant avec ses parents	704
657. c) Nécessité d'un fait de l'enfant	705
658. 3° Portée de la présomption	706
659. 4° Effets	708

II. — Responsabilité des artisans du fait de leurs apprentis

660. L'article 1384, alinéa 6, du Code civil	709
--	-----

§ 2. — *Fait d'autrui et garantie de réparation*

661. Renforcement de la protection de la victime. Distinction	709
---	-----

I. — Responsabilité des commettants du fait de leurs préposés

662. L'article 1384, alinéa 5	710
-------------------------------	-----

A. — Conditions de la responsabilité des commettants

663. 1° Le lien de commettant à préposé. Préposition et subordination	711
664. Préposition et contrat	712
665. Pluralité de commettants. Transfert du lien de subordination	714
666. 2° Le fait du préposé. Conditions requises	715
667. a) Le fait illicite	715
668. b) Le dommage doit avoir été causé dans l'exercice des fonctions du préposé	716

B. — Effets de la responsabilité des commettants

669. Dualité de responsabilités	720
670. Cumul des responsabilités. Obligation <i>in solidum</i>	721
671. Recours du commettant	722

C. — Fondement de la responsabilité des commettants

672. Les diverses explications	722
673. Vers des explications dualistes	724

II. — Responsabilité de l'État du fait des juges

674. Responsabilité de l'État et service judiciaire	725
675. Responsabilité de l'État et fait du juge	726

§ 3. — *Fait d'autrui et substitution de responsabilité*

676. Définition	726
-----------------	-----

I. — Responsabilité de l'État du fait de membres de l'Enseignement public

677. Évolution historique	727
678. Absence de présomption	727
679. Substitution de l'État aux instituteurs publics	728

II. — Responsabilité des personnes morales de droit public du fait des véhicules utilisés par leurs agents

680. Compétence et fond. Substitution de responsabilité	730
---	-----

Section III. — *Le fait des choses*

681. Autre élargissement de l'éventail des responsabilités	731
682. Sources	732
683. Position de la question	733
684. Plan	733

§ 1. — *Évolution jurisprudentielle*

685. Première phase : application des seules solutions prévues par les auteurs du Code civil	733
686. Les choses animées (les animaux) : l'article 1385 du Code civil	733
687. Les choses inanimées. Application de l'article 1386 et, sinon, des articles 1382 et 1383	734
688. Point d'irruption des théories nouvelles. Palliatifs et tâtonnements	734
689. L'article 1384, alinéa 1	735
690. La thèse de la responsabilité objective	735
691. Deuxième phase : admission à partir de 1897 de la présomption de faute	736
692. Troisième phase : renforcement de la présomption	737
693. Hypothèse de la communication d'un incendie d'un immeuble à un autre	737
694. Quatrième phase : application de l'article 1384, alinéa 1, en cas d'accident d'automobile (arrêt des Chambres réunies du 13 février 1930)	738
695. Cinquième phase : jurisprudence postérieure à l'arrêt du 13 février 1930. — Hésitations et revirements jurisprudentiels	741
696. Signification actuelle des articles 1385 et 1386	742

§ 2. — *Le fait d'une chose*

697. Une première condition : la nécessaire intervention d'une chose	743
--	-----

A. — *Une chose*

698. 1° L'article 1385 : les animaux	743
699. 2° L'article 1384, alinéa 1 ^{er} : les choses inanimées	744
700. a) Le principe : application à toutes les choses inanimées	744
701. Rejet de la distinction des choses sans vice et des choses qui en sont atteintes	744
702. Rejet de la distinction des choses mobilières et des choses immobilières	745
703. Rejet de la distinction des choses dangereuses et des choses non dangereuses	746
704. Applications	747

705. b) Les limites	749
706. Corps humain et chose	751
B. — Un fait de la chose	
707. 1 ^o Nécessité d'un fait de la chose	752
708. Un contact entre la chose et la victime n'est pas exigé	753
709. Il n'est pas nécessaire que la chose ait été en mouvement au moment de l'accident	753
710. Rejet de la distinction des choses dotées d'un dynamisme propre et des choses actionnées par l'homme. — Portée de la distinction du fait de la chose et du fait de l'homme	754
711. Nécessité d'un rôle actif de la chose	757
712. Charge de la preuve	758
713. 2 ^o Exclusion de certains faits des choses	759
714. a) La ruine d'un bâtiment	759
715. Fondement de la responsabilité	760
716. Personnes responsables	761
717. Un bâtiment	761
718. La ruine de ce bâtiment	763
719. Force de la présomption	765
720. Recours du propriétaire	766
721. b) L'incendie né dans une chose. L'article 1384, alinéa 2, et la loi du 7 novembre 1922	767
§ 3. — La garde de la chose	
722. Originalité de la notion de garde	768
723. 1 ^o Éléments objectifs	768
724. Perte de la garde. Vol de la chose	772
725. Caractère alternatif de la garde. Distinction de la garde de la structure et de la garde du comportement	774
726. 2 ^o Considérations d'ordre subjectif	778
727. Gardien dément	779
728. Gardien complaisant. Le transport bénévole	780
§ 4. — Causes d'exonération du gardien	
729. Notion d'exonération	782
730. 1 ^o Un moyen inopérant : la seule preuve de l'absence de faute	783
731. 2 ^o Rôle passif de la chose	784
732. 3 ^o Le mode essentiel d'exonération du gardien : la cause étrangère	787
733. a) Cas fortuit ou de force majeure	788
734. Conditions du cas fortuit ou de force majeure	788
735. Conséquences du cas fortuit ou de force majeure	792
736. b) Fait d'un tiers	794
737. c) Attitudes de la victime	795
738. Fait ou faute de la victime	797
§ 5. — Fondement de la responsabilité du fait des choses	
739. Conceptions doctrinales	799
740. Fondements et fonctions de la responsabilité du fait des choses. Sécurité routière et sécurité du droit de la sécurité routière	802

CHAPITRE III

Le lien de causalité

741. Problème de la causalité	807
---	-----

Section I. — L'exigence d'un lien de causalité

742. Nécessité d'un lien de causalité	808
743. Caractère du lien de causalité	809
744. Preuve du lien de causalité	811
745. Dommages causés en groupe	813

Section II. — La pluralité de causes

746. Pluralité de causes et exonération	815
747. La responsabilité <i>in solidum</i> des coresponsables d'un dommage	816
748. Les collisions	818

Sous-titre II. — La réparation du dommage

749. Distinction de la voie et du résultat. Plan	820
--	-----

CHAPITRE I

Les voies de la réparation

750. Diversité des voies. Le problème des transactions	821
--	-----

Section I. — Responsabilité délictuelle et responsabilité contractuelle

751. — Questions	822
----------------------------	-----

§ 1. — Différences entre les deux responsabilités

752. Unité ou dualité	823
753. Intérêts de la distinction	823

§ 2. — Domaines respectifs des deux responsabilités

754. Principe	825
755. 1 ^o Faute commise par un tiers étranger au contrat	826

756. 2° Faute délictuelle commise par un contractant à l'égard d'un tiers étranger	826
757. 3° Faute délictuelle commise par un contractant à l'égard d'une autre partie au contrat	827

§ 3. *Le problème du cumul des deux responsabilités*

758. Position de la question	828
759. Jurisprudence	829

Section II. — *Responsabilité civile et responsabilité pénale*

760. L'option entre la voie pénale et la voie civile. Action publique et action civile	832
761. Influence du criminel sur le civil	833
762. Autorité sur le civil de la chose jugée au criminel	834

Section III. — *Les actions en responsabilité délictuelle*

763. Position de la question. Plan	836
--	-----

§ 1. — *Le schéma simple*

764. 1° Le droit à réparation. Sa naissance	836
765. Transmission et cession du droit à réparation	838
766. 2° L'action en réparation. La victime. Ses créanciers	839
767. Causes d'extinction de l'action	840
768. Actions des victimes « par ricochet »	841
769. Actions des groupements	842
770. Compétence	843
771. Prétentions des parties et office du juge	844
772. Caractère déclaratif du jugement	845

§ 2. — *Les schémas complexes*

773. 1° Complexité et pluralité des responsabilités individuelles	846
774. Actions récursoires	846
775. 2° Complexité et coexistence de la responsabilité individuelle et des systèmes de réparation collective	847
776. Recours des compagnies d'assurances	848
777. Recours de la Sécurité sociale	849
778. Recours de collectivités publiques	850
779. Recours du Fonds de garantie automobile	851

CHAPITRE II

Les résultats

780. Plan	853
---------------------	-----

Section I. — *Les caractères de la réparation*

781. Position de la question	853
782. 1° Caractère compensatoire de la réparation. Réparation en nature et réparation par équivalent	854
783. 2° Caractère intégral de la réparation	855

Section II. — *Les sortes de réparation*

784. 1° Diversité liée aux sortes de dommages. Pouvoir du juge	857
785. 2° Diversité liée aux variations du dommage. Détermination de sa date d'évaluation	858
786. Variations intrinsèques	858
787. Fluctuations monétaires	860
788. Rente ou capital. Les rentes indexées	860

TITRE III

Les quasi-contrats

789. Définition : l'article 1371	863
790. Critiques et controverses	863
791. Conclusion	864

CHAPITRE I

Gestion d'affaires

Section I. — *Généralités*

792. Notion générale	865
793. Origine historique	866
794. Domaine de la gestion d'affaires	866
795. Nature juridique	866

Section II. — *Conditions de la gestion d'affaires*

796. I. De l'intention de gérer l'affaire d'autrui	867
797. II. Objet de la gestion	868
798. III. Utilité de la gestion	869
799. IV. Absence d'opposition du maître	869
800. Capacité du gérant et du maître	869

Section III. *Effets de la gestion d'affaires*

801. A. Effets entre les parties	869
802. a) Obligations du gérant d'affaires	870
803. b) Obligations du maître	871
804. Garanties du gérant d'affaires	872
805. B. Effets à l'égard des tiers	873

CHAPITRE II

Le paiement de l'indu et l'action en répétition

806. I. Le paiement de l'indu. 1 ^o Définition	874
807. 2 ^o Condition exigée : l'erreur du <i>solvens</i>	874
808. Cas où la condition de l'erreur n'est pas nécessaire	875
809. Cas exceptionnels dans lesquels l' <i>accipiens</i> est dispensé de restituer ce qu'il a reçu sans cause	875
810. II. L'action en répétition. 1 ^o Les articles 1376 et 1377	876
811. 2 ^o Fondement de l'action en répétition	876
812. 3 ^o Étendue de la restitution	876
813. Remboursement des dépenses	877
814. Qui peut agir en répétition de l'indu?	878

CHAPITRE III

L'enrichissement sans cause

Section I. — Généralités

815. Notions générales	879
816. Les solutions du Code civil	880
817. Le développement de la théorie de l'enrichissement sans cause. Théories doctrinales et solutions jurisprudentielles.	880

Section II. — Conditions de l'action de in rem verso

818. Énumération	883
819. 1 ^o Enrichissement	883
820. 2 ^o Appauvrissement corrélatif	883
821. 3 ^o Absence de cause	884
822. 4 ^o Absence d'intérêt personnel chez l'appauvri	885
823. 5 ^o Caractère subsidiaire	886
824. La capacité de l'enrichi ou de l'appauvri n'est pas une condition de l'enrichissement sans cause	887

Section III. — Conséquences de l'action

825. Double limite de la restitution	887
826. A quelle date s'apprécie l'enrichissement et l'appauvrissement?	887

LIVRE II

RÈGLES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS
INDÉPENDAMMENT DE LEUR SOURCE

827. Division	889
-------------------------	-----

TITRE I

Effets de l'obligation

828. Objet de ce titre	891
----------------------------------	-----

CHAPITRE I

L'exécution directe ou exécution en nature

829. Principe	892
-------------------------	-----

Section I. — Obligations de donner

830. Distinctions selon la nature de la prestation	892
--	-----

Section II. — Obligations de faire ou de ne pas faire

831. Portée de l'article 1142	893
832. Exceptions à l'article 1142	895
833. Obligations dont l'exécution présente un caractère strictement personnel	896
834. De l'astreinte. Ses caractères	898
835. Évolution du droit positif. — Domaine, fondement et nature de l'astreinte	899
836. Astreinte provisoire	901
837. Astreinte définitive	903
838. Astreintes légales	904

CHAPITRE II

Droits du créancier non payé sur la personne
et sur les biens de son débiteur

839. Division	905
-------------------------	-----

Section I. — Mesures de contrainte sur la personne du débiteur

840. Contrainte par corps. Évolution historique	905
841. Limitation de la contrainte par corps à certaines créances du Trésor public	906

Section II. — Droits du créancier sur les biens du débiteur

842. Énumération	906
§ 1. — Droit de gage général des créanciers sur les biens du débiteur	
843. Principe	907
844. 1 ^o Caractère général et personnel du droit des créanciers	907
845. 2 ^o Le débiteur garde la possession de ses biens	909
846. 3 ^o Le droit de gage général n'emporte pas droit de préférence	909

847. 4 ^o Le droit de gage général n'emporte pas droit de suite	909
848. Insuffisances du droit de gage général	910
§ 2. — Mesures de conservation	
849. Leur utilité et leur énumération	910
I. Action oblique ou indirecte	
(Exercice par le créancier des droits et actions du débiteur)	
850. I. L'article 1166 C. civ. Sa raison d'être	911
851. Origine historique. Différences entre le Droit romain et notre Droit	912
852. II. Nature juridique de l'action oblique	913
853. III. Domaine d'application de l'action oblique. Principe général	913
854. Exceptions. 1 ^o Droits et actions qui sont hors du gage des créanciers	914
855. 2 ^o Droits et actions patrimoniaux exclusivement attachés à la personne	914
856. IV. Créanciers qui peuvent exercer l'action oblique	916
857. V. Conditions d'exercice de l'action oblique	916
858. VI. Effets de l'action oblique	918
859. Action directe des créanciers	920
II. — L'action paulienne ou en révocation des actes frauduleux du débiteur	
860. Rôle	921
861. Origine historique	922
862. Plan	922
A. — Conditions requises pour l'exercice de l'action paulienne	
863. Énumération	922
864. a) Conditions relatives à l'acte attaqué. Principes	922
865. 1 ^o Actes susceptibles d'être attaqués	923
866. Actes qui ne peuvent pas être attaqués par l'action paulienne. 1) Actes relatifs à des droits extra-patrimoniaux	923
867. Actes relatifs à des droits exclusivement attachés à la personne. Portée de l'exclusion de l'action paulienne	924
868. 2) Partage	925
869. 3) Payement	925
870. 4) Engagements nouveaux	926
871. 2 ^o Préjudice	927
872. b) Condition relative au débiteur : la fraude	930
873. La fraude dans les renonciations	932
874. c) Conditions relatives au créancier, demandeur à l'action paulienne	933
875. d) Conditions relatives au tiers, défendeur à l'action. Principes	935
876. Complicité du tiers	937
B. — Nature de l'action paulienne	
877. Action en inopposabilité	938
878. Action personnelle	940
879. Prescription de l'action paulienne	940

C. — Effets de l'action paulienne	
880. Principes	941
881. 1 ^o Effets à l'égard du créancier demandeur	941
882. 2 ^o Effets à l'égard du tiers défendeur et de ses créanciers	942
883. 3 ^o Effets à l'égard du débiteur	942
884. 4 ^o Effets à l'égard des autres créanciers du <i>fraudator</i> , non parties à l'instance	943
D. — Comparaison de l'action paulienne et de l'action en déclaration de simulation	
885. Simulation et fraude paulienne	944
886. Comparaison entre les deux actions	944
§ 3. — Mesures d'exécution	
887. Notion générale	945
888. Différentes sortes de saisies	945
889. Observations diverses	945

TITRE II

Modalités des obligations et obligations complexes

890. Classification	947
-------------------------------	-----

CHAPITRE I

Modalités des obligations

Section I. — Condition

891. Notion générale de la condition	948
--	-----

§ 1. — Divisions des conditions

892. Condition suspensive et condition résolutoire	949
893. Conditions potestatives, casuelles, mixtes	949
894. Conditions impossibles, immorales ou illicites	951

§ 2. — Effets de la condition

895. Quand est-elle accomplie?	952
896. 1 ^o Effets de l'acte conditionnel <i>pendente conditione</i>	954
897. 2 ^o Au moment de l'arrivée de la condition. Rétroactivité	955
898. A. Effet rétroactif de la condition suspensive	955
899. B. Effet rétroactif de la condition résolutoire	956
900. Explication de la rétroactivité de la condition	957
901. Portée d'application de la rétroactivité	957
902. 3 ^o Quand la condition ne se réalise pas	958

Section II — *Terme*

903. Définition du terme. Différence avec la condition	959
904. Diverses variétés de terme	959
905. Division	960

§ I. — *Le terme conventionnel*I. — *Établissement du terme*

906. Terme exprès, terme tacite	960
907. Dans l'intérêt de qui le terme est-il établi?	961

II. — *Effets du terme*

908. A. Terme extinctif	962
909. B. Terme suspensif. Situation respective du créancier et du débiteur à terme	962
910. 1 ^o Pendant la durée du terme	962
911. 2 ^o Après l'extinction du terme	964

III. — *Extinction du terme*

912. Causes d'extinction du terme suspensif	964
913. 1 ^o Échéance	964
914. 2 ^o Renonciation	964
915. 3 ^o Déchéance du terme	965

§ 2. — *Le terme de grâce*

916. Définition et historique	967
917. L'article 1244	967
918. Cas où les délais de grâce peuvent être accordés	968
919. Effets du délai de grâce	968
920. Disparition du délai de grâce	969

§ 3. — *Les moratoires*

921. Caractères des moratoires	969
922. Les lois de moratoire	970

CHAPITRE II

Pluralité d'objets et de sujets

923. Division	972
-------------------------	-----

Section I. — *Pluralité d'objets*

924. Obligations conjonctives, alternatives, facultatives	972
---	-----

Section II. — *Pluralité de sujets. Premier cas : Obligations conjointes*

925. En principe, l'obligation plurale se divise en autant de créances et de dettes qu'il y a de créanciers et de codébiteurs	973
926. Conséquences de la division de l'obligation	974

Section III. — *Pluralité de sujets. Second cas : Obligations solidaires*§ 1. — *Solidarité active*

927. Créanciers solidaires. Rareté de cette situation	975
928. Effets de la solidarité active	976

§ 2. — *Solidarité passive*

929. Fréquence de cette situation	976
---	-----

I. — *Sources de la solidarité entre débiteurs*

930. — Principe	977
931. Première source : la volonté des parties	977
932. Seconde source : la loi	978

II. — *Effets de la solidarité*

dans les rapports des codébiteurs solidaires avec le créancier

933. Effets principaux	980
934. 1 ^o Droits du créancier. A. Conséquences de l'idée qu'il y a dette unique	980
935. B. Conséquences de l'idée qu'il y a pluralité de liens	980
936. 2 ^o Moyens de défense que chaque codébiteur peut opposer au créancier	981
937. A. Conséquences de l'idée qu'il y a dette unique	981
938. B. Conséquences de l'idée qu'il y a pluralité de liens	981
939. Effets secondaires	982
940. Représentation mutuelle des codébiteurs	983
941. Extension par la jurisprudence des effets secondaires	983
942. Solidarité imparfaite. Obligations <i>in solidum</i>	984

III. — *Répartition de la dette solidaire entre les codébiteurs*

943. Recours du codébiteur qui a payé	984
944. Actions qui assurent ce recours	984

Section IV. — *Indivisibilité*

945. Définition. Conséquence de l'indivisibilité de la dette	985
946. Sources de l'indivisibilité	985
947. Effets de l'indivisibilité	986
948. Différences avec la solidarité	987

Section V. — *Les obligations in solidum*

949. Origine de cette notion	987
950. Effets de l'obligation <i>in solidum</i>	988
951. Applications	989
952. Fondement	989

TITRE III

Transmission des obligations

953. Observations sur les articles du code en cette matière . . .	991
954. Historique de la transmission des obligations	991
955. Plan	993

CHAPITRE I

La cession de créance

956. Division	994
Section I. — Conditions de la cession de créance	
957. Application du droit commun	994
958. Créances incessibles	994
959. Moment du transfert	994
960. I. Entre les parties. Principe	995
961. II. A l'égard des tiers, L'article 1690	995
962. Quels sont les tiers qui peuvent se prévaloir du défaut d'accomplissement des formalités de l'article 1690?	996
963. A. Le débiteur cédé	997
964. B. Un autre cessionnaire	998
965. C. Un créancier gagiste	998
966. D. Un créancier chirographaire saisissant	999
967. Domaine d'application des articles 1689 et suivants	1000

Section II. — Effets de la cession de créance

968. Effets généraux	1002
969. Effets de la cession en tant que vente	1003
970. A. Garantie. 1 ^o Garantie de droit commun	1003
971. 2 ^o Garantie résultant d'une clause expresse ou garantie de fait	1003
972. B. Cession de créances litigieuses	1004

Section III. — Titres négociables

973. Leur définition et leur importance	1005
974. A. Titres nominatifs	1006
975. B. Titre au porteur	1006
976. C. Titres à ordre	1007
977. Effets de la cession d'un titre négociable	1007

CHAPITRE II

La cession de dette

978. Traits caractéristiques	1008
979. Silence du Droit français	1008
980. A. Procédés permettant de réaliser une opération voisine de la cession de dette	1009
981. B. Cession de dette accessoire à l'aliénation d'un bien	1010
982. C. Cession de contrat	1011

TITRE IV

Extinction des obligations

983. Énumération des causes d'extinction	1013
984. Plan	1014

CHAPITRE I

Le paiement

985. Définition du paiement. Sa cause, sa nature	1015
--	------

Section I. — Du paiement pur et simple

§ 1. — Les parties au paiement

I. — Conditions requises chez le solvens

986. Qui peut payer	1015
987. Conditions requises chez le solvens pour la validité du paiement	1016
988. Cas où la nullité du paiement ne peut être invoquée	1017

II. — Conditions requises chez l'accipiens

989. A qui doit être fait le paiement	1017
990. A. Paiement fait au créancier ou à une personne ayant qualité pour le recevoir en son nom ou à sa place	1017
991. Paiement fait à un tiers sans droit	1018
992. B. Capacité du créancier	1019

§ 2. — Conditions relatives à l'objet du paiement

993. Que doit comprendre le paiement?	1020
994. A. Il faut payer ce qu'on doit, et non autre chose	1020
995. Dation en paiement	1021
996. B. Le débiteur doit payer la totalité de la dette	1022
997. Règles concernant les dettes de sommes d'argent	1023
998. Première période. La stabilité monétaire	1023
999. Deuxième période. Les crises monétaires	1023
1000. L'article 1895 du code civil	1024
1001. Clauses insérées dans les contrats	1024
1002. Validité des clauses dans les contrats internationaux	1025
1003. Distinctions faites à propos des contrats internes	1025
1004. Troisième période. L'ordonnance du 30 décembre 1958. A. Idée générale	1027
1005. B. Contrats en cours	1027
1006. C. Contrats postérieurs	1028
1007. D. Conséquences des clauses irrégulières	1031

§ 3. — Époque, lieu et frais du paiement

1008. Époque du paiement	1034
1009. Lieu du paiement	1034
1010. Frais du paiement	1034

§ 4. — Obstacles au paiement

1011. Les divers obstacles au paiement	1035
--	------

I. — Obstacles tenant au refus ou à l'indétermination du créancier

1012. Cas où le créancier ne veut ou ne peut pas recevoir le paiement	1035
1013. Moyens mis à la disposition du débiteur	1035
1014. 1 ^o Offres réelles	1035
1015. 2 ^o Consignation. Procédure	1036
1016. Effets de la consignation	1036
1017. Simplification des règles précédentes dans des cas particuliers	1036
1018. Frais	1037

II. — De l'opposition à paiement ou saisie-arrêt

1019. Qu'est-ce que la saisie-arrêt? Sa décomposition en deux phases. Ses effets	1037
1020. 1 ^o Effets de l'opposition	1037
1021. A. Indisponibilité de la créance saisie-arrêtée	1037
1022. B. L'opposition ne confère pas au créancier saisissant un droit privatif sur la créance saisie-arrêtée	1038
1023. L'indisponibilité créée par l'opposition est-elle absolue ou relative?	1038
1024. La loi du 17 juillet 1907	1038
1025. 2 ^o Effets du jugement de validité de la saisie-arrêt	1039

§ 5. — Preuve du paiement

1026. Charge de la preuve	1039
1027. Modes de preuve	1039

§ 6. — Effets du paiement

1028. Effet général	1040
1029. L'imputation des paiements. Quand il y a lieu à imputation	1041
1030. Comment elle se fait	1041

Section II. — Du paiement avec subrogation

1031. Notion générale	1043
1032. Utilité de la subrogation pour le solvens	1044
1033. Origine historique	1045
1034. Questions	1046

§ 1. — Cas de subrogation

1035. Division	1046
--------------------------	------

I. — Subrogation conventionnelle

1036. 1 ^o Subrogation consentie par le créancier	1046
1037. 2 ^o Subrogation consentie par le débiteur. Rôle et justification	1048
1038. Origine historique	1049
1039. Conditions de forme	1049

II. — Subrogation légale

1040. Notion générale	1050
1041. Premier groupe : Celui qui paye le créancier était lui-même tenu de la dette	1051
1042. Deuxième groupe : Celui qui paye n'était pas tenu de la dette	1053

§ 2. — Nature juridique et effets du paiement avec subrogation

1043. Analyse juridique du paiement avec subrogation	1055
1044. Substitution du solvens au créancier	1056
1045. Comparaison du paiement avec subrogation avec la cession de créance. Généralités	1056
1046. a) Différences au point de vue des conditions de réalisation	1056
1047. b) Différences au point de vue des effets	1057

CHAPITRE II

Extinction de l'obligation par une satisfaction autre que celle qui était due au créancier

1048. Énumération	1060
-----------------------------	------

Section I. — De la novation et délégation

1049. Distinction de ces deux institutions	1060
--	------

§ I. — Novation

1050. Notion générale	1060
1051. Historique et Droit comparé	1061

I. — Conditions de la novation

1052. Énoncé des conditions	1061
1053. A. Première condition : Remplacement d'une obligation valable par une obligation valable et différente de l'ancienne	1062
1054. a) Remplacement d'une obligation valable par une nouvelle obligation valable	1062

1055. b) Différence entre les deux obligations	1062
1056. B. Deuxième condition : intention de nover	1066
1057. C. Capacité des parties	1067

II. — Effets de la novation

1058. Principes	1067
1059. Extinction de l'obligation originaire et substitution d'une obligation nouvelle	1068

§ 2. — De la délégation

1060. I. Définition. Hypothèses dans lesquelles intervient la délégation	1070
1061. Délégation parfaite et délégation imparfaite	1071
1062. Comparaison entre la délégation parfaite et la cession de créance	1072
1063. II. Effets de la délégation	1072
1064. 1° Au regard du délégant	1072
1065. 2° Au regard du délégué. Caractéristique essentielle de la délégation	1072

Section II. — Compensation

1066. Définition, utilité, applications de la compensation	1073
--	------

§ 1. Comment s'opère la compensation

1067. Elle a lieu de plein droit	1075
1068. Origine historique de cette règle	1075
1069. Possibilité de renoncer à la compensation	1076
1070. Acceptation d'une cession faite à un tiers	1076
1071. Nécessité d'opposer la compensation en justice	1078

§ 2. Conditions de la compensation

1072. Quatre conditions	1077
1073. 1° Les obligations réciproques doivent exister entre les deux mêmes personnes	1077
1074. 2° Les deux obligations doivent avoir pour objet de l'argent ou des choses fongibles de la même espèce	1078
1075. 3° Les deux obligations doivent être liquides	1079
1076. 4° Les deux obligations doivent être l'une et l'autre exigibles	1079
1077. Des cas exceptionnels où la compensation est écartée	1080

§ 3. — Autres opérations dénommées compensation

1078. Compensation conventionnelle et compensation judiciaire	1082
---	------

CHAPITRE III

La confusion

1079. Définition	1085
1080. Hypothèses pratiques de confusion	1085
1081. Effets de la confusion	1085

CHAPITRE IV

Extinction de l'obligation en dehors de toute satisfaction obtenue par le créancier

Section I. — Remise de dette

1082. Définition	1088
----------------------------	------

§ 1. — Nature juridique et conditions de validité de la remise de dette

1083. Distinction	1088
1084. 1 ^{er} cas. Le créancier veut faire une libéralité à son débiteur	1088
1085. 2 ^e cas. Le créancier est déterminé par son intérêt personnel	1089

§ 2. — Présomption légale de libération résultant de la remise volontaire du titre faite par le créancier au débiteur

1086. Raison d'être de cette présomption. Sa force probante	1090
1087. Qui doit prouver que la remise du titre a été faite volontairement?	1091
1088. A quel titre le débiteur est-il présumé libéré?	1091

§ 3. — Effets de la remise de dette

1089. Principes	1092
1090. Effets en cas de pluralité d'obligés	1092

Section II. — Perte fortuite de la chose due ou impossibilité d'exécution

1091. L'impossibilité d'exécuter résultant d'un événement indépendant de sa volonté libère le débiteur	1093
--	------

CHAPITRE V

Prescription extinctive ou libératoire

1092. Définition	1095
1093. Droits et actions susceptibles de prescription	1095
1094. Fondement de la prescription	1096

§ 1. — Durée de la prescription extinctive

I. — Divers délais de la prescription

1095. 1 ^o Prescription de trente ans	1098
1096. 2 ^o Prescription de dix ans	1098
1097. 3 ^o Prescription de cinq ans	1098

1098. a) Créances périodiques	1098
1099. Origine et raison d'être de la prescription	1099
1100. Domaine	1099
1101. Prescription en matière salariale	1101
1102. b) Créances non périodiques	1102
1103. 4 ^o Petites prescriptions fondées sur l'idée d'une présomp- tion de libération	1102

II. — Conventions relatives à la prescription

1104. 1 ^o Conventions prohibées. a) Renonciation anticipée . . .	1104
1105. b) Allongement du délai légal	1104
1106. 2 ^o Conventions permises. a) Abréviation du délai légal .	1104
1107. b) Renonciation à la prescription acquise	1105
1108. c) Suspension conventionnelle	1105

§ 2. — Point de départ du délai de la prescription

1109. Date d'exigibilité de l'obligation	1106
1110. De la maxime <i>Contra non valentem agere non currit praes- criptio</i>	1107

§ 3. — Suspension de la prescription

1111. Causes de suspension spéciales de la prescription libératoire	1107
---	------

§ 4. — Interruption de la prescription

1112. 1 ^o Acte de poursuite du créancier	1108
1113. 2 ^o Reconnaissance de dette. Forme	1108
1114. Effets de l'interruption. Effet ordinaire	1109
1115. Effets de la reconnaissance de dette sur les petites prescrip- tions	1109

§ 2. — Mécanisme et effets de la prescription

1116. Le débiteur doit opposer la prescription au créancier . . .	1110
1117. Attribution à l'État de certaines valeurs atteintes par la prescription libératoire	1111
1118. Délais préfix	1112